

Demande de révision d'un résultat

Pour présenter une demande de révision de résultat, merci de compléter ce formulaire et de le faire parvenir à l'adresse courriel revision-resultats@cssmv.gouv.qc.ca.
 La présente demande doit être soumise dans les 10 jours ouvrables de la transmission du résultat.
 Vous pouvez demander l'assistance de la direction de votre établissement scolaire pour la formulation de votre demande de révision ou pour toute démarche s'y rapportant.

La révision du résultat d'un élève consiste à examiner de nouveau ce résultat. Il ne s'agit pas d'une reprise d'examen pour l'élève. La révision peut mener au maintien, à la majoration ou à la diminution du résultat initial.

*Règlement sur les conditions et modalités applicables à la révision d'un résultat, art. 1, al. 2.

Identification du demandeur (parent ou élève)			
Prénom et nom :			
Numéro de fiche :		Téléphone :	
Adresse courriel :		École d'origine :	
Révision demandée			
Prénom et nom de l'enseignant :			
Code / titre du cours / matière concernée :			
Cette demande de révision concerne :			
☐	Une évaluation ou une partie de l'évaluation		
	Titre :		
☐	Une compétence ou une note disciplinaire		
	Titre :		
	Précisions :		
	Mettre la note obtenue à réviser :		
Motifs justifiant la demande			
Prière de joindre toute pièce justificative au soutien de votre demande (incluant l'évaluation concernée si elle a été remise à l'élève).			
Signature			
Signature ☐ du parent ou ☐ de l'élève			
Signature		Date	
Résultat de la révision			
☐	Maintien...	...du résultat	
☐	Diminution...		
☐	Majoration...		
Résultat final :			
Motifs			
Signature			
Signature de l'enseignant		Date	

NB : Le résultat obtenu à la suite d'une demande de révision est définitif. Les parents ou l'élève ont le droit de consulter les pièces à l'appui du résultat.